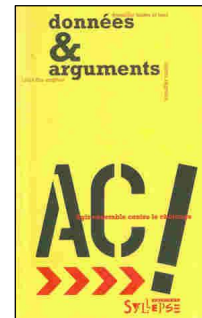


Le coût du chômage

Michel Husson, 1994*

Dans les raisonnements économiques, on fait souvent les calculs à moitié. Ainsi le patronat invoque la nécessité de freiner l'embauche ou de licencier pour avoir des coûts salariaux moins élevés, et il a l'impression d'avoir raison en agissant ainsi. Mais la montée du chômage qui en résulte représente un coût que quelqu'un doit bien supporter. Au bout du compte, les patrons voient revenir sous forme de charges sociales, ce qu'ils ont économisé en salaires, en même temps qu'ils se privent de la consommation des chômeurs et de tous ceux qui se sentent menacés par le chômage. Cette fable illustre la myopie d'une gestion à court terme, le nez fixé sur la ligne salaires du bilan de l'entreprise.



Cela veut dire en sens inverse que toute politique créatrice d'emplois serait en partie auto-financée par les économies réalisées sur les coûts directs et indirects du chômage, sans parler évidemment des effets sociaux du chômage. Il est donc utile de disposer d'une évaluation du coût du chômage, englobant ses trois composantes : les indemnités-chômage, les autres dépenses pour l'emploi, et les manques à gagner.

1. L'indemnisation du chômage représente 100 milliards de francs en 1991. Les allocations versées par les Assedic atteignent 87 milliards en 1991, dernière année connue (*Premières informations*, Ministère du Travail, n°312, 29 décembre 1992) ; il faut y ajouter l'allocation d'insertion et l'allocation de solidarité spécifique qui concernaient en 1991 un peu moins de 500 000 personnes pour près de 12 milliards de francs.

Malgré les difficultés à trouver des données homogènes, on peut estimer que les chômeurs indemnisés touchent en moyenne 4000 F par mois des Assedic, tandis que les autres allocations représentent en gros 2000 F par mois. Mais attention : un tiers des demandeurs d'emploi ne sont pas indemnisés. Si on calcule alors la moyenne des indemnités par rapport au nombre total de demandeurs d'emploi, indemnisés ou pas, on arrive à l'évaluation suivante :

Tout chômeur évité représente une économie moyenne de 2800 F par mois sur les indemnités-chômage.

2. Les autres dépenses pour l'emploi représentent 123 milliards de francs en 1991. Les dépenses de formation (72 milliards) sont pour moitié consacrées à la formation des actifs occupés et à se trouvent à la charge des entreprises, l'autre moitié, en direction des jeunes, étant financée principalement par l'Etat et les régions. L'incitation au retrait d'activité (33 milliards) correspond au financement des préretraites. Enfin la rubrique promotion de l'emploi (18 milliards) recouvre la prise en charge des CES (contrats-emploi-solidarité), du chômage partiel, et de diverses exonérations. Mais toutes ces dépenses ne disparaîtraient pas en cas de réduction du chômage : une estimation conservatoire consiste à dire qu'elles seraient réduites de 20 % en cas de recul du chômage. Dans ces conditions :

Tout chômeur évité représente une économie moyenne de 750 F par mois sur les dépenses pour l'emploi.

* dans : AC! Agir ensemble contre le chômage, *Données et arguments*, Syllepse, 1994

3. Reste le manque à gagner sur les cotisations sociales et les impôts qui ne sont pas versés par les chômeurs. Les Comptes de la Nation établis par l'INSEE pour l'année 1992 conduisent sur ce point aux estimations suivantes. Un emploi nouveau correspond à une rémunération brute moyenne de 15000 F par mois, qui se décompose ainsi : les cotisations sociales employeurs représentent 3555 F, les cotisations salariés 1685 F, soit au total 5240 F.

Reste au salarié un salaire moyen net de 9760 F. Sur ce revenu disponible, il paie en moyenne 10 % d'impôts soit sous forme directe (impôt sur le revenu) soit indirecte (TVA). Au total, chaque emploi créé coûte en moyenne 15000 F aux entreprises mais rapporte donc 6200 F à l'Etat et à la Sécurité Sociale sous forme de cotisations sociales et d'impôts. Admettons qu'une partie de ces nouvelles cotisations engendre de nouvelles prestations, de telle sorte que le produit net pour les administrations ne soit plus que de 4500 F par mois.

En multipliant ces ressources potentielles par le nombre de chômeurs (3,3 millions) on arrive à une estimation du manque à gagner de 180 milliards de F. Si l'on y ajoute l'ensemble des indemnités (100 milliards) et dépenses pour l'emploi (123 milliards) on obtient une estimation globale du coût du chômage de l'ordre de 400 milliards compatible avec les fourchettes avancées par Martine Aubry (fourchette de 350 à 400 milliards) ou encore par Guy Aznar (365 milliards).

Mais on ne peut considérer que ce "coût du chômage" serait intégralement disponible, même en cas de suppression du chômage, pour deux raisons essentielles. La première est, comme on l'a signalé plus haut, que les dépenses pour l'emploi ne sont pas toutes liées au chômage. La seconde résulte du phénomène que les économistes ont baptisé flexion de l'activité, à savoir l'afflux de nouveaux candidats sur le marché du travail chaque fois que des emplois sont créés. Ces deux observations nous conduisent à présenter une estimation raisonnée de ce que l'on peut appeler le coût du chômeur évité.

- un emploi créé coûte 15000 F en moyenne à l'employeur
- il réduit de 0,7 le nombre de chômeurs, soit une économie de 2000 F d'indemnités pour l'UNEDIC
- il permet des économies sur les autres dépenses pour l'emploi de 500 F
- il rapporte 4500 F aux administrations (impôts et cotisations)

Au total, un emploi créé "rapporte" en moyenne 7000 F à l'Etat, à la Sécurité Sociale et à l'UNEDIC, soit près de la moitié du coût qu'il représente pour l'employeur. Ces calculs conduisent à évaluer à 270 milliards de francs, les ressources qui seraient dégagées par la suppression intégrale du chômage.

Encore une fois, il s'agit d'une estimation raisonnable, inférieure aux fourchettes citées plus haut. On dispose cependant d'une source de financement considérable, et en même temps d'un levier important auprès des entreprises. Les administrations pourraient en effet rétrocéder leur supplément de ressources aux entreprises selon des modalités incitant celles-ci à réduire effectivement la durée du travail et à réaliser des embauches en proportion.

Ainsi serait mis un terme à l'absurdité consistant à indemniser les chômeurs plutôt que de leur procurer un emploi. Et le « gain social » irait évidemment bien au-delà de ce calcul purement monétaire.